



Echo de la mare

Bulletin municipal de la commune de Mittainville – décembre 2022 - n°79



Edito

Dois-je vous le dire ?

L'année passée, je vous promettais un concert, des vœux, des rendez-vous... rien de tout cela n'a pu se réaliser. Si la crise sanitaire d'hier nous empêchait de nous réunir, c'est aujourd'hui une autre crise, une de plus, qui vient assombrir notre hiver. L'Ukraine, l'inflation, l'accélération du changement climatique, la crise énergétique s'impose à nous... Si d'ici 2050 la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone, ce qui suppose de transformer durablement nos habitudes et nos comportements, nous, élus locaux, avons décidé d'investir dans un parc d'éclairage public entièrement à Led associant extinction, diminution de la puissance, mise en place d'une trame noire pour réduire la pollution nocturne et protéger la biodiversité tout en augmentant notre potentiel économique.

Nous avons également adapté la température du chauffage de nos bâtiments et nous lancerons prochainement un audit énergétique par le soutien du *Fonds Vert* mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires pour aider les collectivités dans leur démarche de rénovation énergétique.

De part son engagement avec le SEY – Syndicat d'Energie des Yvelines – et la mise en place de groupement de commande, la commune bénéficiera des tarifs réglementés de vente d'électricité [TRV]. La renégociation des marchés d'électricité pour notre collectivité nous permet de bénéficier du bouclier tarifaire mais la hausse du tarif réglementé de l'électricité fixe à 4% en 2022 passera, néanmoins, à 15% au 01/02/2023. La mise en concurrence est un levier possible à la diminution des hausses annoncées.

En attendant, même si notre Église est dans le noir, elle n'en demeure pas moins sous les projecteurs car avec le concours de la DRAC – Direction Régionale des Affaires Culturelles – et l'expertise d'INGÉNIERY, les premières études et fouilles vont avoir lieu début 2023. Cela nous éclairera sur les « urgences » à réaliser pour qu'elle soit au sec ! Vous pouvez encore la visiter le dimanche jusqu'à Noël entre 14h et 15h. Merci aux bonnes âmes du village qui veillent sur la crèche.

C'est hélas, en plein jour parfois, que nous constatons une recrudescence de cambriolages sur notre commune et alentours. Beaucoup de démarchages également synonymes d'escroquerie. Je vous invite à la plus grande vigilance, surtout en ces périodes de fêtes.

Mais attention, à ne pas confondre ces dérangements avec notre prochaine campagne de recensement de la population. C'est une période d'un mois durant laquelle tout à chacun doit se recenser. N'hésitez pas à solliciter nos agents recenseurs pour vous accompagner dans vos démarches.

Bien d'autres actualités et informations vous sont délivrées dans ce nouvel Écho. En reprenez en une ! L'équipe municipale et moi-même vous invitons à nous retrouver autour d'un verre et de la galette pour nos « presque » traditionnels vœux sous les illuminations de Noël.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année à tous,

Prenez soin de vous

Corinne Rostan

Recensement de la population 2023



Coordonnateurs Communaux, Les Acteurs Indispensables du Recensement

EDITO

Pour rappel, l'Insee a généralisé en 2022 un nouveau protocole de collecte appelé « boîte aux lettres ». Il consiste à repérer lors de la tournée de reconnaissance les adresses individuelles pour lesquelles il existe un lien sans équivoque entre la boîte aux lettres et le logement. Pour ces adresses, la notice d'information est déposée les deux premiers jours de collecte après un travail préparatoire de mise sous pli. Ce hors-série de C'CLAIR s'intéresse à l'impact du nouveau protocole sur la tournée de reconnaissance, sur le travail préparatoire à mener avant la collecte puis sur la collecte.



La tournée de reconnaissance

La tournée de reconnaissance va permettre à l'agent recenseur de déterminer l'éligibilité ou non d'une adresse à la collecte « boîte aux lettres ». Une adresse est éligible si les deux conditions ci-après sont remplies :

- Elle est **individuelle** (il n'y a qu'un seul logement repéré à l'adresse) ;
- Elle permet d'établir une **relation sans équivoque** entre la boîte aux lettres et le logement associé (si l'habitant ne répond pas spontanément, l'agent recenseur devra alors se présenter au logement, il est donc nécessaire de savoir à quel logement correspond quelle boîte aux lettres).



À gauche : L'adresse est éligible. La boîte aux lettres permet d'identifier clairement le logement associé.

À droite : L'adresse n'est pas éligible. Les boîtes aux lettres des adresses individuelles sont regroupées à l'entrée du lotissement et ne permettent pas l'identification des logements.



Les adresses collectives (2 logements ou plus repérés) ne sont pas éligibles

Que doit faire l'agent recenseur pendant la tournée de reconnaissance ?

Dans tous les cas : il dépose une lettre aux habitants dans toutes les boîtes aux lettres.

Si l'adresse est éligible : l'agent recenseur note BAL dans la 1^{ère} colonne de son relevé d'adresses, indique le nombre de logements de l'adresse (forcément 1) et note le nom de l'habitant en observations.

Si l'adresse n'est pas éligible : l'agent recenseur indique uniquement le nombre de logements de l'adresse.

2

Rue DE L'UME				
Du :	au :	En partant de		
	n°	Complément d'adresse	Lgts à collecter	Observations
BAL	2		1	PERAUD
BAL	4		1	DUVILLAND
	*		3	
BAL			1	ARRANDO

→ L'adresse n'est pas éligible

→ L'adresse est éligible

Campagne du 19 janvier au 25 février 23



La préparation des enveloppes

À l'issue de la vérification de la tournée de reconnaissance et de l'édition des carnets de tournée par le coordonnateur communal, l'agent recenseur doit préparer la mise sous pli des notices d'information des adresses individuelles éligibles. Pour ce travail, il a besoin :

- De son **relevé d'adresses annoté** lors de la tournée de reconnaissance ;
- De son **carnet de tournée** (édité par le coordonnateur communal) ;
- De **notices d'information** ;
- D'**enveloppes** avec le logo de la commune.



À partir de son relevé d'adresses annoté, l'agent recenseur complète son carnet de tournée et y identifie les adresses individuelles en indiquant BAL et le nom de l'habitant.

À partir de son carnet de tournée, l'agent recenseur complète les identifiants du logement sur la notice d'information et y indique la date limite de réponse.

Enfin, il met la notice d'information dans une enveloppe avec le logo de la commune et indique le nom de l'habitant et son adresse sur l'enveloppe.

Rue DE L'UME		Du : au :		En partant de	
N°	Complément d'adresse	Log. à collecter	Observations		
3		1	PERNAVD		
4		1	DUVILLARD		

Nom de la voie (ou du lieu-dit) R DE L'UME				District 0001			
Sens de circulation	Plan	Int	Complément d'adresse	BAL	Code de l'habitant	Observations	Statut (0001 ou 0002)
						PERNAVD	
						BAL	



La collecte

Les enveloppes des adresses individuelles éligibles à la collecte « boîte aux lettres » doivent être déposées impérativement **le jeudi 19 et le vendredi 20 janvier** afin que les habitants puissent effectuer leur recensement en ligne dès le premier week-end de collecte.

Pour une adresse éligible :

Si l'habitant répond spontanément, l'agent recenseur reçoit un SMS : il complète son carnet de tournée et la collecte de l'adresse est terminée.

Si l'habitant ne répond pas sous le délai imparti, l'agent recenseur se rendra à l'adresse pour relancer l'habitant, soit en laissant un délai supplémentaire pour répondre par internet soit en remettant les questionnaires papier.

Pour une adresse non éligible :

Après avoir déposé les enveloppes des adresses éligibles, l'agent recenseur commence la collecte des adresses non éligibles en porte-à-porte selon le protocole du dépôt-retrait classique (internet ou papier).

Ecole

Animations FICIF /novembre 2022

Première découverte des animaux

Les maternelles ont pu découvrir des animaux qui nous entourent, qui vivent dans les champs, dans les bois ou les forêts. Manon, l'animatrice nature/ environnement, avait apporté des animaux empaillés. Les enfants les ont trouvés très réalistes ! Une découverte enrichissante et interactive de cette faune locale : hérisson, lapin, lièvre, renard, ragondin, sanglier, chevreuil mais aussi pic-vert, canard, chouette...ainsi que des jeux avec indices. Chacun a pu également réaliser un moulage d'empreinte. Petit souvenir avec lequel il a pu repartir.

Qui a cambriolé Verneuil l'écureuil

Les provisions de Verneuil l'écureuil ont disparu. Les élèves de CP/ CE2 ont mené l'enquête à partir d'indices trouvés sur le lieu du vol (empreintes, plumes, dents,...). Les enfants ont appris à reconnaître 14 espèces de la faune sauvage francilienne.

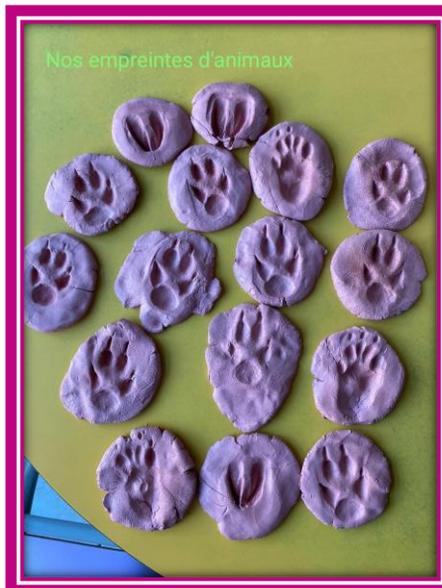
Construire un hôtel à insectes

Le mardi 22 novembre, c'est au tour des CE1/CM1/CM2 de participer à l'animation « construire un abri à insectes ».

Avec l'aide des familles qui ont apporté des éléments naturels (tuiles,mousse,pierre,paille...). Les élèves ont pu apprendre à fabriquer un objet (domaine des sciences) mais aussi participer à l'Education au Développement Durable autour d'activités ludiques (jeu de l'oie, memory) sur les insectes.

Ces nouvelles maisons ont pris place dans le potager.

Un grand merci à Manon pour toutes ces superbes animations !



...

Le jeudi 10 novembre 2022, les classes élémentaires se sont rendues aux monuments aux morts. Ce fût une journée consacrée à cette page de notre histoire. Cela a permis de répondre également aux diverses questions des élèves.

Mardi 29 novembre 2022 :

Quel bonheur pour chacun d'assister à ce merveilleux spectacle de Noël !! Un conte musical sur la différence :

« RUDOLPH UN CONTE MUSICAL DE NOËL »

Les 2 comédiens nous ont emportés dans la magie de Noël !

Une matinée féerique avec beaucoup d'émotions et d'émerveillement pour les petits comme pour les grands .



Balade moto

C'est le dimanche 9 octobre que le premier groupe des motards Mittainvillois s'est retrouvé devant la mairie pour un départ vers 10h00 en direction du Parc Régional du Perche. Le groupe composé de cinq motos s'est rendu à Châteauneuf en Thymerais , Senonches, La Loupe puis, après un déjeuner très convivial à Mauves sur Huisnes, les motards régals ont pris le chemin du retour par La Ferté Vidame, Brezolles, Villemeux, Nogent le Roi et Mittainville pour une arrivée vers 17h30.

Une belle balade de 237 km par de très jolies routes sous un soleil automnal qui a complété le plaisir de rouler ensemble pour cette première sortie des motards Mittainvillois. Tous ayant apprécié cette première édition se sont donnés rendez-vous au printemps ...



Concours canin à Mittainville

Samedi 10 septembre, sur la place de la mare, sont installés des piquets, de la rubalise, une table, une chaise. Les acteurs de cet évènement sont les Griffon Korthals. Mis à l'honneur lors d'un concours canin organisé par Monsieur IHUELLOU, mittainvillois. Le Griffon est un chien d'arrêt dont son nom est dû au Néerlandais Eduard Karel Korhals. Décrit comme un chien vigoureux, rustique, de taille moyenne au poil rude, il porte la barbe et la moustache et des sourcils bien accusés. C'est tout cela que l'oeil avéré de la juge notera pour remettre un prix d'excellence à ses jeunes chiens venus nous montrer leurs caractères enjoués.



Journée du Patrimoine 18 septembre

Visite du Haras D'Eclimemont. Merci mille fois à Monsieur LORQUIN qui a ouvert son domaine à une centaine de personnes, de Mittainville ou d'ailleurs, chacun est reparti avec des images, des anecdotes, des bouts d'histoire rattachés à ce havre verdoyant et culturel. Ce fut une visite patrimoniale mittainvilloise sous le soleil, des jardins aux sculptures, des bâtisses, des ponts, des époques... sur les pas de son propriétaire qui nous a conté la vie de ce lieu magnifique.



Notre église Saint Rémi a également été très visitée et nous remercions mesdames CERTIN et LERAY pour leur présence et l'accueil qu'elles ont réservé aux visiteurs.



Marché d'automne à Mittainville

Un grand merci à tous les exposants et les visiteurs sans qui cette première édition de notre marché d'automne n'aurait pas été un joli succès. De belles œuvres, de belles senteurs, des jolis ateliers. De quoi se donner rendez-vous l'an prochain pour une seconde édition du marché d'automne.



Mittainville à l'Hippodrome de Rambouillet

Il faut remercier Monsieur MARIE Bernard, Président de l'hippodrome de Rambouillet pour nous avoir permis de participer à une première course hippique de la saison le 11 septembre 2022. C'est une petite cinquantaine de Mittainvillois qui ont pu participer à cette journée. Le lieu fourmillait, des parieurs ou non, des trotteurs et leurs cavaliers, des visiteurs dans une ambiance détendue. Le prix a été remis au numéro 10, à HARLEYZON conduit par son Jockey Monsieur MARIE sur une course au trot attelé.



En leur Mémoire...



Retrouvez au centre de l'Echo, le MESSAGE de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire à l'occasion du 11 novembre 2022 Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix Hommage à tous les « Morts pour la France »



PASSAGE DE L'HIVER

Dispositifs à prendre en cas de potentiel délestage sur le réseau électrique



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser **des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.**

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE WWW.MONECOWATT.FR

Rendez-vous sur le site **www.monecowatt.fr** pour vous inscrire à **l'alerte « vigilance coupure »** et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

À RETENIR

Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir

- Entre 8h et 13h
- Entre 18h et 20h





EN PRATIQUE

JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET ?

Je peux appeler le **09 70 82 00 70** (serveur vocal)

MESURES DE PRECAUTIONS A PRENDRE

- **Ne pas utiliser l'ascenseur**
- **Limitier l'ouverture** de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure
- **Prudence** lors de l'utilisation de bougies
- **Ne pas recourir** à des solutions **d'alimentation électrique non sécurisées**
- **Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure**

BON À SAVOIR

- **Les techniciens d'Enedis ne sont pas impliqués dans le cadre des coupures temporaires** liées au passage de l'hiver, elles seront réalisées à distance.
- Ces potentielles coupures temporaires **ne sont pas effectuées via le compteur électrique.**
- **La réalimentation électrique s'effectuera automatiquement à distance sans aucune action de votre part.**

En cas de travaux sur le réseau, téléchargez l'application **Enedis à mes côtés** ou contactez le Centre d'Appels Dépannage d'Enedis **par téléphone 24h/24, 7j/7 : 09 726 750 +** deux chiffres de votre département.

Enedis, qui sommes-nous ?

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Chenilles processionnaires : vigilance



Les chenilles processionnaires s'attaquent aux pins comme aux chênes. Outre les dégâts qu'elles peuvent causer aux arbres, elles sont très urticantes et allergisantes sur la période allant du mois de novembre au mois de mars.

Chaque résident doit traiter ces chenilles si elles sont présentes dans les arbres de leur propriété et surtout si elles menacent les accotements publics.

Deux solutions :

-L'écopiège : fixé au tronc, **les chenilles, qui descendent de l'arbre en procession, sont capturées dans le sac** (à remplir de terreau ou de terre légère) avant d'atteindre le sol. Cette capture permet d'agir **sans aucun contact avec le ravageur urticant** tout en réduisant le risque de ré-infestation.

-Traitement BIO : il consiste à traiter directement l'arbre qu'elles occupent par des pulvérisations de bacilles de Thuringe qui vont empoisonner les chenilles. Il est toutefois recommandé d'installer des nichoirs à mésange dans les arbres. En effet la mésange charbonnière est le prédateur naturel le plus intéressant et le plus efficace pour lutter contre les chenilles processionnaires.



Dépôts sauvages



De nouveau, nous rappelons que les branches et déchets de tout genre doivent être portés à la déchèterie. Les jours d'ouverture des sites de Boutigny-Sur-Opton et Houdan s'alternent pour être en permanence ouverts au public. Les informations complémentaires sont sur leur site. Evidemment, les déchets sauvages que nous ramassons régulièrement ne sont pas toujours le fait de nos concitoyens **MAIS** si nous voulons garder un environnement agréable, modifions ces comportements et soyons vigilants ! L'ancienne déchèterie verte, devenue un joli endroit pour pique-niquer, est à nouveau jonchée de déchets. **Ce n'est plus possible !** Merci à tous d'être citoyens.

Notre Championne du monde à Prague



« Journée très riche en émotions, dans un lieu vraiment prestigieux, qui s'est terminée très tard dans la soirée en ayant débutée à 8h.

Ce moment magique, ce rêve réalisé, restera inoubliable à tous points de vue, rencontres exceptionnelles, organisation millimétrée, un plateau d'athlètes de très haut niveau... »

C'est le témoignage de Murielle. À son palmarès:

2 fois Vice championne du monde.

4 médailles de bronze.

6 podiums pour 6 catégories.

« Je crois que j'ai fait le taf », nous dit-elle. Elle conclut : « UN ENORMISSIME MERCI À MES ENFANTS ET MON PETIT ANGE QUI M'ONT DONNÉ CETTE FORCE ET CETTE VOLONTÉ DE ME SURPASSER ET DE NE JAMAIS RIEN LACHER ...JE VOUS AIME D'UN AMOUR INFINI. Merci à toute ma grande famille et à mon chéri pour leur amour et leur soutien sans faille. Je tiens également à remercier très chaleureusement toutes les personnes qui m'ont accompagnée dans cette très belle aventure et qui m'ont aidée à réaliser ce rêve.

Merci pour votre participation à tous à la cagnotte leetchi qui m'a été d'une aide considérable.

MERCI MILLE FOIS aux membres de la mairie de Mittainville (Madame Le Maire Corinne Rostan, Brigitte Ducourtioux et les autres élus), mon très cher village, d'en avoir été l'organisatrice et d'avoir cru en moi depuis le début.

Sans vous tous, cela n'aurait pas été possible, alors du plus profond du cœur je vous dis MERCI.

Merci d'avoir cru en moi chaque jour, d'avoir été là dans mes moments de doute et de grosse fatigue, de m'avoir reboosté par un simple mot, geste ou sourire bienveillant. Tout cela a vraiment contribué à me faire tenir jour après jour.

Cette longue année de préparation et de compétitions se solde donc par deux titres de vice championne du monde et 4 troisième place à Prague.

Le meilleur reste à venir....2023 ME VOILÀ !!! »



Nouveau prêtre...

Le 11 septembre dernier, Monseigneur Luc CREPY, évêque de Versailles, a célébré, en l'église de Gazeran, la messe d'installation canonique du Père Isidore Zongo, nouveau prêtre de notre paroisse, qui succède au Père Robert appelé à d'autres missions.

Après lecture de la lettre de nomination du nouveau prêtre, l'évêque de Versailles lui a remis symboliquement les clés des différentes églises de notre paroisse en présence de quelques maires.

Nous souhaitons la bienvenue au Père Isidore Zongo.



Photos prises par Elisabeth Dufailly

Entretien des caniveaux

Il est rappelé à tous l'importance d'entretenir les trottoirs, caniveaux et avaloirs devant chez soi.

En effet l'automne est de retour avec ses intempéries et l'entretien des abords de sa propriété permet un écoulement correct de l'eau de pluie.

Ceci concerne en particulier le balayage et le désherbage des caniveaux.

N'oublions pas que l'eau collectée se retrouve directement dans la rivière, il est donc interdit d'utiliser tous produits phytosanitaires.

Notre employé communal, Jérôme, participe aussi au nettoyage de ces caniveaux.

Petite anecdote sur les caniveaux du moyen âge :

L'expression « tenir le haut du pavé » vient du modèle des rues à cette époque.

Elles étaient en V avec la partie haute côté maison.

Les caniveaux situés au milieu servaient aussi d'assainissement collectif...

Les rues étant étroites, lorsque deux personnes se croisaient, la plus riche se mettait sur le « haut du pavé » afin de ne pas se salir.



Marché Noël AMARE

Le 4 décembre, l'AMARE a organisé son 1er marché de Noël en même temps que la distribution des sapins de Noël commandés.



Arrêté Eclairage Public

L'éclairage public sera allumé,
sur l'ensemble de la commune

De 6h30 à 8h30 et de 17h30 à
21h d'octobre à février,

De 6h30 à 7h30 et de 18h30 à
21h de mars à mai,

De juin à septembre l'éclairage
public sera éteint,

En période de fêtes ou
d'événements particuliers,
l'éclairage public pourra être
maintenu tout ou une partie de
la nuit.



Merci au Comité des fêtes pour la superbe soirée du Beaujolais nouveau le 19 novembre dernier.



Marché Festif

Vendredi 23 décembre 2022 à 16h

À l'occasion de notre traditionnel marché du vendredi, Madame Le Maire, son équipe et les commerçants du vendredi vous invitent à partager vin chaud, tartinades, et autres délices.



Crèche à l'église de Mittainville

Dimanche 18 décembre et 25 décembre de 14h à 15h

Visitez de l'église et sa crèche



Vœux de Madame le Maire

Samedi 14 janvier à 16 h salle Fernand Chateau

Venez partager les vœux de Madame Le Maire et son équipe et déguster une galette des rois, en découvrant les peintures exposées par Murielle Beauvilain



Tournoi de Belote

Samedi 11 février à partir de 13h30

Venez participer au tournoi en famille, en équipe, grands parents, petits enfants. L'ambiance est conviviale et qui sait vous pourriez peut-être remporter le concours.

Concours photo : Les Girouettes

Merci à Catherine de nous présenter sa girouette.

A vos appareils pour être publié dans l'Echo !



Etat civil

Naissance 2022

Nous ne ferons paraître dans l'écho de la mare que les naissances pour lesquelles les parents ont donné leur accord suite à la réception du courrier de « bienvenue » de la mairie.

- Louise MAUGEIN née le 23/03/2022
- Léopold RAIMBAULT né le 03/07/2022
- Robin LUDWIG né le 07/07/2022

Décès 2022

Nous communiquons le nom des personnes décédées, habitantes de Mittainville.

Madame Jeannine GUILLARD épouse RÉGNIER décédée le 03/01/2022

Madame Renée BLANCHEVOYE décédée le 02/06/2022

Madame Geneviève BOUCHER épouse MARÉCHAL décédée le 16/08/2022

Donnez une nouvelle vie à vos téléphones

En signant une charte avec Orange, partenaire de l'AMR 78 - Association des Maires Ruraux, pour la mise à disposition d'un collecteur des mobiles usagés, la commune de Mittainville devient acteur dans l'économie circulaire et le recyclage des mobiles.

Il faut savoir qu'en France, 100 millions de mobiles usagés dorment au fond des tiroirs. Ce stock qui grandit constamment représente, en l'état, un risque pour l'environnement...en l'état uniquement, car chacun de ces mobiles usagés possède un vrai potentiel grâce à l'action d'**Orange**.

Une fois récupérés, les mobiles en état de marche sont testés, leurs données effacées. Ils sont ensuite reconditionnés et revendus dans des pays émergents où le marché des mobiles d'occasion ne cesse de croître.

L'intégralité des bénéfices est reversée par **Orange** à **Emmaüs International**. Les mobiles qui ne fonctionnent plus sont recyclés dans les ateliers du Bocage, Entreprise d'insertion et membre du mouvement Emmaüs. Ils assurent le traitement des mobiles : tri, test et reconditionnement éventuel. Les matières dangereuses sont traitées, les métaux récupérés pour être réutilisés comme matière première.

Alors n'hésitez pas à venir déposer vos mobiles anciens ou usagés. Ils serviront à d'autres !

re conditionné
re prise
re cyclage
re paration



Donnons une seconde vie à nos téléphones

Des millions de téléphones dorment au fond de nos tiroirs il est temps de les réveiller.



Déjà 15 millions d'anciens téléphones ont été recyclés par Orange*. Vous aussi rappez les vôtres.

Donnons une seconde vie à nos téléphones



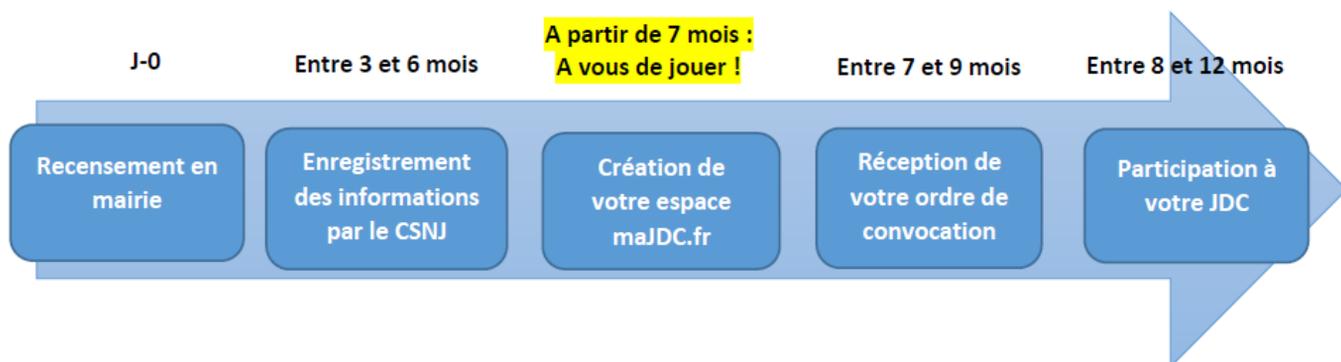
bienvivreledigital.fr





DU RECENSEMENT A LA JDC

- Le recensement doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire pour permettre une convocation généralement au début de l'année des 17 ans.
- Vous venez de vous faire recenser ? Soyez patient, votre ordre de convocation arrivera dans les prochains mois.
- **A partir de 7 mois** suivant votre recensement en mairies, rendez-vous sur le portail **majdc.fr** afin de créer votre compte. Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires.
- L'attestation de recensement que vous remet la mairie fait foi lors de la présentation à des examens, jusqu'à l'âge de 18 ans. Après, vous devrez avoir participé à la JDC, ou en être médicalement exempté.



- **Contactez prioritairement le CSNJ de Versailles** en précisant obligatoirement : NOM, Prénom(s), date de naissance et numéro de téléphone.
csnj-versailles.trait.fct@intradef.gouv.fr
09 70 84 51 51
- **Vous déménagez en dehors des départements 78, 91, 92 et 95 ?** Informez le CSNJ de Versailles en indiquant votre nouvelle adresse. Elle sera communiquée à votre nouveau CSNJ de rattachement qui vous convoquera.
- **Etudiant ?** Cela fonctionne également : vous pouvez renseigner votre lieu d'études pour y effectuer votre JDC.
- **Un changement d'établissement scolaire ? Une situation professionnelle qui évolue ?** Informez le CSNJ qui prendra en considération vos changements.



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FAQ JDC

Quand vais-je recevoir ma convocation ?

A compter du jour de votre recensement il faut compter en général entre 7 et 9 mois avant de recevoir sa convocation.

Quand vais-je effectuer ma JDC ?

A compter du jour de votre recensement, il faut compter 8 à 12 mois avant de pouvoir participer à la JDC.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LA JDC ?

Rendez-vous sur <https://presaie.sga.defense.gouv.fr/> pour découvrir le programme d'une journée, des témoignages etc.

CONTACTER LE CSNJ

Le CSNJ de Versailles ne reçoit pas de public. Toute demande doit être adressée :

Via votre espace **majdc.fr**

Via la plateforme téléphonique : **09 70 84 51 51**

Par courrier : GSBdD de Versailles – CSNJ de Versailles
CS 10702
78013 VERSAILLES Cedex

Par courriel : csnj-versailles.trait.fct@intradef.gouv.fr

Horaires d'ouverture de la plateforme téléphonique :
Du lundi au jeudi de 9h00 à 11h20 et de 13h10 à 16h00
Le vendredi de 9h00 à 11h20 et de 13h10 à 15h30

Prière d'indiquer tous les éléments permettant de vous identifier :

NOM, PRENOM, DATE, LIEU DE NAISSANCE et NUMERO DE TELEPHONE, ainsi que LA DATE DE RECENSEMENT et LE NID (Numéro Identifiant Défense) si vous les connaissez.

Des questions ? Rendez-vous sur :

<http://presaie.sga.defense.gouv.fr/faq>



Mairie

5 rue de la Mairie - 78125 Mittainville

Téléphone : 01 34 85 01 62 - Fax : 01 34 85 01 94

secretariat@mairie-mittainville.fr

Site : www.mairie-mittainville.fr

Heures d'ouverture au public : Mardi : de 16 h à 18 h - Jeudi : de 15 h à 18 h - Samedi : de 10 h à 12 h

Collecte des déchets

Attention : modifications des jours de collectes en 2023

Déchets verts : Tous les mardis des semaines 13 à 49.

Ordures ménagères : Tous les jeudis matins.

Ordures éco-emballages : Tous les vendredis matins.

Encombrants : chaque foyer bénéficiera de 2 collectes par an sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous contactez le : 01 34 86 65 49 ou connectez-vous sur le site : www.sieed.fr>espace particuliers

Commerces de proximité

Marché Mittainville La Pioche du Goût et Les Poulets de Patoche

Tous les VENDREDIS à compter du 1^{er} juillet de 16 h à 20 h sur la place de la mairie de Mittainville. Légumes, Epicerie, Fruits, Pains, Œufs, Fromages et poulets grillés...

Chez Saïd "Épicerie-Multi Services"

Livraison à domicile –Relais Poste - Ouvert du mardi au samedi 8h-13h et 15h30-20h et dimanche 8h-13h30 et 16h-19h30 - Fermée le lundi- Hermeray: Tél : 01 34 83 56 65

Chez Sonia "Épicerie- Service"

Relais Poste - Ouvert de 7h45-13h30 +15h45-19h30 Samedi 8h-13h et 15h-19h - dimanche 8h-13h- Fermée le mercredi - La Boissière-École : Tél : 01 34 94 36 90

En cas d'urgence

Composez le :

⇒ **17 : Gendarmerie**

⇒ **18 : Pompiers** secours d'urgence aux personnes, sur accidents ou incendies

⇒ **15 : SAMU** pour une action médicale, des problèmes urgents de santé et du conseil médical.

⇒ **112** : appels d'urgence et valide dans l'Union européenne

⇒ **114** : accessible par fax sms, visio, réservé aux déficients auditifs.

⇒ **119** : problèmes familiaux graves

Nous vous rappelons qu'un défibrillateur est à disposition à la mairie.

Il est en fonction et peut sauver des vies.

Directrice de la publication : Corinne Rostan

Comité de rédaction : Virginie Commun, Elisabeth Dufailly, Mireille Prades-Rigal, Brigitte Ducourtioux, Cédric Tatare. Echo de la mare consultable sur le site de la mairie